

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents :

Votants :

Date de convocation : 21/04/2023

Le **Judi 27 Avril 2023 à 20h** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice	BERLIOZ Stéphane	BOUVIER Régis
BRUT Annie-Pierre	CAREZ Virginie	COLLION Olivier
COUTURIER Sébastien	CRETINON Françoise	FANCHON Jean-Louis
GARREL Virginie	HERICHER Aude	MALJOURNAL Vincent
MEUNIER Alain	OGIER Christian	PAROT Aline
PILLOIX Patrick	PRIMAT Ludovic	SCIET Sylvie
TOURNIER-FILLON J.Paul		

Excusés :

DIGAUD Paulette donne pouvoir à SCIET Sylvie
LE DIVOUZET Magali
PIOLLAT Isabelle

Absents :

Le quorum état atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h08.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne M. PRIMAT Ludovic pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance ;
- 2) Point financier ;
- 3) Point travaux ;
- 4) Désignation de référents « Ambroisie » et « Plan Communal de Sauvegarde »;
- 5) GT à monter pour travaux à réaliser à la salle des fêtes de Commelle (agrandissement cantine, extension de l'espace « scène »,...);
- 6) Délibération à prendre :
 - Finances : DM pour travaux stades (erreur entre le coût HT et le coût TTC) ;
 - TE38 : Fin des travaux d'enfouissement RD 56 pour 2024 ;
 - Trx : Autorisation lancement consultation voirie ;
 - Adm : Accord de principe pour utilisation de la police municipale de LCSA ;
- 7) Point BIC : - Point OM et PAV ;
 - Les Arts Allumés
- 8) Infos diverses : Cérémonies du 8 mai,
 - Arrêt activité du 518 : quid de la licence IV
 - Avis sur proposition d'achat de la cure à Commelle pour installation de cabinets d'orthophonistes
 - Point sur l'activité des mairies déléguées.
- 9) Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Ludovic PRIMAT est désigné pour assurer cette fonction.

Point financier

M. OGIER, Adjoint aux finances, donne le compte rendu de la situation budgétaire et financière au jour de la réunion.

Suivi des Comptes 2023		
Commune de PORTE DES BONNEVAUX		
SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		637 590,13
(y compris vrt de 367 760€ au 1068) DEPENSES 2023	1 781 355,00	800 001,29
RECETTES 2023	1 781 355,00	274 793,31
EXCEDENT / DEFICIT au :	27/04/2023	112 382,15
SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		211 145,44
(y compris vrt de 367 760€ au 1068) DEPENSES 2023	912 270,00	270 439,93
RECETTES 2023	912 270,00	433 024,59
EXCEDENT / DEFICIT au :	27/04/2023	373 730,10
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		848 735,57
DEPENSES 2023	2 693 625,00	1 070 441,22
RECETTES 2023	2 693 625,00	707 817,90
EXCEDENT / DEFICIT au :	27/04/2023	486 112,25

Point travaux

Présenté par M. TOURNIER-FILLON.

- **Stades** : Sur celui de Semons, l'essentiel des travaux a été réalisé. Concernant celui de Commelle un souci se pose avec l'entreprise LAQUET.

L'arrosage des pelouses sera fait en tenant compte des restrictions d'eau. Pour Commelle, il y a un puit qui pourra servir à l'arrosage. Il n'y a pas besoin d'autorisation. Ce puits n'a jamais été utilisé.

La décision d'arrosage risque néanmoins de poser problème en cas de mesures de restrictions décidées pour les particuliers et les agriculteurs notamment.

- **Travaux** : Fossés Nantoin / Commelle
 - Cimetières
 - Voirie
 - Sécurisation 518
- Reprise de l'électricité sur le stade de Commelle.
- Gitans : comment les bloquer pour éviter qu'ils n'envahissent les pelouses lorsqu'elles viennent d'être semées, au risque de tout abimer. La solution serait peut-être de poser des cailloux.

Désignation de référents « Ambroisie » et « Plan Communal de Sauvegarde »

Référent Ambroisie :

M. OGIER Christian. Il sera chargé de gérer la plateforme. Il faudra communiquer le lien sur le site internet afin que la population puisse effectuer des signalements. L'information sera également communiquée sur Panneau Pocket.

Plan Communal de Sauvegarde :

M. Alain MEUNIER. Il sera aidé de M. Patrick PILLOIX, ils travailleront en binôme.

Certaines questions se posent : En cas d'incendie de forêt, ou de pluies torrentielles, comment avertir les populations ?

Groupe de Travail à monter pour travaux à réaliser à la salle des fêtes de Commelle (agrandissement cantine, extension de l'espace « scène »,...)

Ce groupe sera chargé de réfléchir et de définir les travaux à réaliser.

L'extension de la cantine de Commelle devient impérative car la fréquentation est très importante, trop d'enfants n'ont pas de place et certains sont obligés de manger dans le bar / buvette. Se pose également des problèmes d'acoustique dans cette salle.

Environ une centaine d'enfants fréquente la cantine actuellement, peut-être plus à l'avenir si les écoles fusionnent.

Le groupe de travail étudiera le dossier avant un recours à un architecte et un bureau d'études.

Ce groupe sera constitué de : MM. Jean-Louis FANCHON, Christian OGIER, Alain MEUNIER, Vincent MALJOURNAL, Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Mmes Aude HERICHER, Sylvie SCIET.

Délibération 15 – Finances – DM pour travaux stades

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajustement des crédits budgétaires ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voiries	31 000.00 €	
R 002 : Excédent de fonctionnement reporté		31 000.00 €
D 222-922 : Agencement et aménagement de terrain	31 000.00 €	
R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		31 000.00 €
TOTAL Dépenses	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 telle que présentée.

Délibération 16 - TE38 Enfouissement RD 56 Tr2

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : Commune
PORTE DES BONNEVAUX
Affaire n° 22-003-479
Enfouissement RD 56 Tr2

TE 38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	320 270 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	238 179 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	82 091 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **320 270 €**

Financements externes : **238 179 €**

Participation prévisionnelle : 82 091 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

0 €

Ce montant doit être engagé un budget de la collectivité.

TE 38 – Travaux sur réseau de Télécommunication

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **106 979 €**

2 - le montant total de financement externe serait de : **0 €**

3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : **5 094 €**

4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **101 885 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **106 979 €**

Financements externes : **0 €**

Participation prévisionnelle : 106 979 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

5 094 €

Ce montant doit être engagé un budget de la collectivité

Délibération 17 - TE38-Travaux sur réseaux d'éclairage public

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune

PORTE DES BONNEVAUX

Affaire n° EP RD56 TR2

23-002-479

TE 38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **25 325 €**

Le montant total des financements externes s'élève à : **14 641 €**

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **791 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **9 893 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements).

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **25 325 €**

Financements externes : **14 641 €**

Participation prévisionnelle : 10 684 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :

791 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

3 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **9 893 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**, et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

Délibération 18 - Travaux sur la voirie communale 2023- Lancement procédure des marchés publics pour les travaux sur la voirie communale – Marché à procédure adaptée (MAPA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux susmentionnés, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux sur la voirie communale 2023 ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de cette consultation.

Délibération 19 - Délibération de principe - création d'une police pluri communale

Monsieur le Maire explique que plusieurs communes ont exprimé le souhait de bénéficier des services d'une équipe de police municipale. Le recrutement d'un agent dans chaque commune est une solution dont les coûts seraient trop importants et qui ne permettrait pas un service optimal.

A ce titre les communes concernées se sont rapprochées de la commune de La Côte Saint-André qui a un service de police municipale afin d'envisager une mutualisation du service.

En effet, les maires constatent l'augmentation des signalements relatifs aux incivilités, au bruit, aux mauvais comportements routiers, aux soucis du voisinage, au dépôt sauvage de déchets, engendrant des situations et des conflits difficiles à gérer.

A ce titre, chacune des communes concernées a été auditionnée pour permettre de diagnostiquer au mieux les besoins et valider la faisabilité d'un service de police pluri-communale de 4 agents pour bénéficier de l'intervention de deux binômes sur le territoire, ce qui implique un renforcement de l'équipe de police municipale de La Côte Saint-André de deux agents.

Les communes envisageant de se regrouper pour la création d'une police pluri-communales sont La Côte Saint-André, Ornacieux Balbins, Porte de Bonnevaux, Saint-Hilaire de La Côte et Sardieu, ce qui représente un bassin de vie d'environ 11 000 habitants.

Les missions confiées à cette police pluri-communale auraient une orientation plus éducative que répressive, elle pourra se voir confier notamment les missions suivantes :

- Sécurité des habitants (patrouille, manifestations...)
- Lutte contre les incivilités, gestion des déchets sauvages
- Sécurité aux abords des écoles
- Actions éducatives auprès des scolaires
- Sécurité routière (contrôle de la vitesse et stationnement notamment)
- Gestion de la vidéoprotection.

Les communes intéressées se sont fixées comme objectif la mise en place de ce service en septembre 2023.

M. le Maire demande au conseil municipal, d'approuver le principe de la création de ce nouveau service.

Pour la commune, les besoins ont été évalués à 159 heures par an, pour un montant évalué à 12.247,77 €, ce qui permettra la présence d'un binôme d'agent de 2 agents.

Il explique que les modalités concrètes feront l'objet d'une convention conclue entre les communes qui précisera les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun des agents et de leurs équipements conformément aux dispositions des articles R512-1 à 4 du code de sécurité routière. Cette convention sera soumise à l'approbation d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- VALIDE le principe de la création d'un service de police pluri communale.

Points Bièvre Isère Communauté

- **Point OM et PAV**

Ramasse des Ordures Ménagères : arrêt du passage des camions en porte à porte sur le long terme, dans un délai de 2 ans environ.

Il faut davantage favoriser le tri sélectif : actuellement 50 % des déchets qui se trouvent dans les ordures ménagères n'ont rien y à faire.

Davantage de tri sélectif permettra de baisser le recours à l'enfouissement des déchets et donc évitera une augmentation de la taxe.

Concernant les Points d'Apport Volontaire, en ce moment, Bièvre Isère rencontre un problème au niveau des chauffeurs : les camions tournent moins, il y a un manque de main d'œuvre.

Déchetteries : Le contrôle des entreprises qui viennent déposer leurs déchets professionnels sera renforcé.

- **Les arts allumés**

Le festival a débuté le 14 avril.

La clôture est prévue le 30 avril à Commelle, de 18h15 à minuit : concerts / danse / bière / crêpes ..

11 € / personne, gratuit pour les moins de 15 ans.

Infos diverses

- **Cérémonies du 8 Mai**

Dans les 4 communes à 11h. L'information paraîtra dans Panneau Pocket.

Le Dauphiné Libéré ne fait plus la parution de certaines manifestations : un courrier d'information de la direction a été transmis via Mme Martine CRASEZ, notre correspondante locale.

- **Arrêt activité du 518 : quid de la licence IV**

Le restaurant arrête son activité le 11 mai. La fréquentation de midi n'est pas assez importante.

Partent à Voiron.

- **Avis sur proposition d'achat de la cure de Commelle pour installation d'un cabinet d'orthophonistes**

Proposition d'achat faite par M. Jérémy EYMONNET (Bièvre Isère Communauté) et sa compagne. Ils souhaitent une réponse rapide (avant fin avril).

Leur projet est de monter une SCI familiale, pour créer 3 appartements à l'étage du bâtiment, et 2 bureaux au rez-de-chaussée (qui seront occupés par 2 orthophonistes).

Un nouveau bornage est nécessaire car le bâtiment est trop près de l'église. Un problème se pose quant à l'entrée du bâtiment cure et de l'église, notamment en cas de cérémonie religieuse : mariage, enterrement ..

La proposition faite se monte à 120.000 € pour 280 m² au total.

Le Conseil Municipal souhaite faire estimer le bien, car il n'a aucun ordre de prix, et trouve la proposition pas assez élevée. Il souhaite également que le rez-de-chaussée du bâtiment conserve un usage professionnel sur le long terme.

La question se pose de savoir si la commune souhaite réellement vendre.

Beaucoup de conseillers municipaux ne connaissent pas tous les biens dont la commune est propriétaire.

Il faudrait faire un « inventaire » pour que chacun ait connaissance de toutes les propriétés de la commune.

La commune fera sûrement une contre-proposition.

- **Point sur l'activité des mairies déléguées.**

Une permanence fermera dans chaque commune déléguée à partir de cet été.

La fermeture totale des permanences sera sûrement effective cet hiver, du fait de l'augmentation importante du coût de l'énergie.

Des travaux sont à prévoir pour les archives. Un gros travail de tri doit être fait en parallèle.

- **Elections sénatoriales :**

Fin septembre – Réunion obligatoire des conseils municipaux le 9 Juin pour élire 5 ou 7 délégués + leurs suppléants
Réunion du CM le 9 Juin à 18h30. Après le vote aura lieu la réunion mensuelle normale du conseil. Pas de réunion au moins de mai.

- **Foire :** Dimanche 14 mai à Semons. De la publicité sera faite.

- **Effraction :** Une effraction a eu lieu à la salle des fêtes Grange Bellevue : les tuiles du toit ont été enlevées. Rien n'a été volé à l'intérieur.

- **Décès** de M. GROULET Jean-Paul à 76 ans. Il était ancien membre du conseil municipal de Nantoin.

- **Ecole de Nantoin** : l'article du Dauphiné Libéré a été mal « interprété » par la Directrice de l'école et les parents d'élèves. Un courrier de M. MEUNIER, Maire pour rétablir la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 .

